



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2022-013 du 22 février 2022

L'an deux mil vingt deux, le mardi 22 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 15 février 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, I. GUISE,

Mm A. DAMHEC, B. VAILLANT, Y. MEMBRE, D. WERBROUCK, J.C. MAYEUX, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, D. TABARY, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, S. DEROUBAY.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,  
M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,  
M. S. DEROUBAY, absent et excusé, a été suppléé par M. E. LEROY,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné procuration à M. A. LEJOSNE,  
M. J.C. MAYEUX, absent et excusé, a donné procuration à Mme E. DROMART,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

### **Objet : SPANC – Prestation de service pour la réalisation des contrôles périodiques des installations ANC – attribution de marché.**

La séance ouverte, Monsieur le Président fait état au conseil communautaire de la nécessité d'organiser périodiquement le contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif.

Monsieur le Président rappelle qu'il a été décidé de retenir une périodicité de dix ans pour effectuer le contrôle de la totalité des installations ce qui représente un peu plus de 700 installations à contrôler annuellement.

Monsieur le Président indique que cette prestation a été confiée en 2021 à un prestataire privé suite au départ d'un contrôleur et à la réorganisation des services. Il ressort de cette expérience qui a porté sur le contrôle de 542 installations un résultat positif qui a conduit à poursuivre cette expérimentation en l'étendant à l'ensemble de l'intercommunalité.

Monsieur le Président détaille les caractéristiques de la prestation qui a été engagée dans le cadre d'un marché à bons de commandes d'une année portant sur le contrôle de 750 installations d'assainissement non collectif, reconductible 2 fois.

Monsieur le Président indique qu'une publicité de ce marché a été effectuée au BOAMP le 15 décembre 2021. Quatre entreprises ont remis une offre.

A la suite de l'analyse des offres et après avis conforme de la commission de consultation, Monsieur le Président propose de retenir l'offre présentée par le Cabinet GEONORD-AGEO domicilié 18, rue du Maréchal Haig à Anzin Saint Aubin (62223) pour un montant annuel maximum de 63 750,00 € HT come étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les conclusions de la commission de consultation en retenant l'offre de la société GEONORD-AGEO ;
- d'approuver les conditions financières de ces prestations ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre des différents budgets de l'intercommunalité (budget annexe SPANC – section de fonctionnement – chapitre 011 – article 611).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

**Jean-Jacques COTTEL.**

**DEL 2022-013 du 22/02/2022**  
SPANC – Contrôle périodique ANC  
Attribution de marché